

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 23 OCTOBRE 2019 à 20h30

Date de la convocation : 14/10/19

Etaient présents (9/12) :

MM. GAGE D – PORTHAULT – Mme ROSE – MM. BRANCATI - DEMOTIER - DOMPE – GAGE E. - LARQUET - MEIGNAN.

Excusés : Mme Souy – M. Droit

Secrétaire : M. Patrice Brancati, assisté de Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

Approbation du CR du 19/06/19

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

M. le Maire informe le conseil de la finalisation du projet, la prochaine étape est l'arrêt du projet afin de le soumettre pour avis aux Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Intercommunalité, etc...).

Dans le cadre du PLU, il présente le projet de plan d'alignement de la rue de visery qui concerne les parcelles après la Sente du Clos Fleury ainsi que le projet des emplacements réservés de l'Impasse et Sente de Langlée et la Sente Poty.

Après avoir pris connaissance, le conseil accepte les projets.

M. Brancati tient à faire remarquer qu'il trouve très regrettable que certains plans d'alignement, notamment celui de la RD116, ne tiennent pas compte des situations existantes (habitations par exemple).

BATIMENT de la CRAMIF

M. le Maire informe le conseil que la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture s'est réunie le 06 mars 2019 pour étudier la proposition de M. Pradoux, ABF, de protection du bâtiment nommé « Galerie Hazard » au titre des monuments historiques ; le 16 septembre, il a reçu une copie de l'arrêté du Préfet de Région portant inscription au titre des Monuments Historiques ce bâtiment « qui présente du point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage d'une typologie architecturale rare du monde des collectionneurs privés du cours du 19^{ème} siècle et pour l'usage moderne et précoce d'une structure en béton armé »

Aussi, il a invité M. Drouet, Directeur Régional des Affaires Culturelles, à venir visiter le site et le bâtiment afin de connaître les possibilités d'utilisation et le financement de l'Etat pour sa restauration.

BUDGET 2019

Une situation du réalisé à ce jour est remise à chaque conseiller ; il n'y a pas de décision modificative à prendre pour le moment. M. le Maire précise que la commune a bénéficié de plusieurs dotations de l'Etat qui n'étaient pas inscrites au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Bâtiment « local poubelles » de l'école maternelle

M. le Maire informe le conseil que ce bâtiment fortement dégradé sur le bord de la route, sera réduit jusqu'à la limite de la clôture de l'école.

Travaux d'enfouissement Rue Montlaville

Les habitations sont raccordées ; mais il y a du retard car Orange (France Télécom) n'avait pas encore commandé les matériaux alors qu'ils ont pris part aux réunions dès le commencement des travaux en mars.

Le déploiement de la fibre

N'ayant aucune information sur l'avancement des travaux, sur l'éligibilité de la commune en totalité ou pas, quel fournisseur, etc.... M. le Maire informe le conseil qu'il doit rencontrer M. Charles Locquet président du Syndicat Oise Très Haut Débit afin d'avoir plus de précision et avec un représentant de la Sté Axione chargée du déploiement de la fibre dans la commune.

Fêtes de fin d'année

Arbre de Noël « intercommunal » le samedi 14 décembre dans la salle des fêtes de Glaignes.

Colis et Repas des anciens le dimanche 15 décembre.

Galette : samedi 18 janvier 2020.

TOUR DE TABLE

M. Larquet informe le conseil qu'il a été interviewé, cet été, par un journaliste du Parisien sur la fermeture à la circulation de la route du Cor.

M. Porthault informe le conseil que l'entretien des talus, l'élagage des arbres dans les chemins, etc.. seront effectués par un nouveau prestataire, la Sté Detappe.

La séance est levée à 22H00